

**PRISONNIER-E-S POLITIQUES  
BASQUES DANS L'ETAT FRANÇAIS  
JANVIER 2013**

**ARLES**

**MA - rue Nicolas-Copernic - BP 241  
13637 Arles Cedex**  
Elorrieta Sanz, Ibon 100  
Lopez de Bergara Astola, Iñaki 222

**BAPAUME**

**MA - 10, rue de la République  
62450 Bapaume**  
Goirizelaia Gonzalez, Kristina 4 754  
Sansebastian, Beñat 5 064

**BOIS-D'ARCY**

**MA - 5 bis, rue Alexandre-Turpault  
78390 Bois-d'Arcy**  
Esparza Ortega, Iker 75 515  
Garitagoitia Salegi, Iurgi 77 213  
Oa Pujol, Oier 80 599

**BORDEAUX - GRADIGNAN**

**MA - 17, rue de Chouiney - BP 109  
33176 Gradignan**  
Agirregabiria del Barrio, Arkaitz 71 587  
Errasti Goiti, Zuhaitz 71 286

**BOURG-EN-BRESSE**

**CP - 20, chemin de la Providence - BP 90321  
01011 Bourg-en-Bresse Cedex**  
Aranburu Sagarmingaga, Xabier 2 664

**CLAIRVAUX**

**Maison centrale de Clairvaux  
10 310 Ville-sous-la-Ferté**  
Eskizabel Urtuzaga, Peio 10 530  
Kortazar Garcia, Aitor 10 455  
Oiarzabal Txapartegi, Asier 10 420

**FLEURY-MÉROGIS**

**MA - Allée des Peupliers  
91705 Sainte-Geneviève-des-Bois Cedex**  
Akarregi Casas, Alex 371 856 S  
Arruabarrena Carlos, Jabi 374 360 D5  
Astiz Arangoa, Ugaitz 369 790 W-D2  
Atornasagasti Ordoñez, Beñat 400 664 D1  
Bengoia Lopez de Armentia, Asier 366 959U D5  
Elizaran Aguilar, Aitor 376 473 K-D1  
Etxaburu Artetxe, Aitzol 375 338 B-D2  
Barandalla Goñi, Oihana 400 651 D2  
Garcia Gonzalez, Jose Juan 359 242 F-D2  
Igartua Etxeberria, Igor 358 542 V-D1  
Iribarren Galbete, Iñaki 377 897 H-D2  
Iturbide Otxoteko, Joseba 398 855-D3  
Larretxea Mendiola, Joanes 376 298 V-D5  
Lopez Peña, Xabier 366 077 K-D1  
Martitegi Lizaso, Jurdan 400 652 D2  
Mendinueta Mintegi, Iurgi 382 026 W-D2  
Oses Carrasco, Jose Javier 396 380 Y-D3  
Mendinueta Mintegi, Iurgi 382 026 W-D2  
Salaberria Sansinea, Jon 366 076 J-D2  
Suberiola Zumalde, Igor 366 075 H-D5  
**MAF**  
Aretio Azpiri, Alaitz 358 367 E 6E  
Cornago Arnaez, Galder 359 557 Y 6E  
Legorburu Madinabeitia, Itxaso 372 882 G 4E  
Lopez Zurutza, Leire 381 362  
Ozaeta Mendikute, Ainhoa 366 074 G 6E  
Plaza Fernandez, Itziar 374 574 W  
San Vicente Saez de Zerain, Oihana 376 472

**FRESNES**

**MA - Allée des Thuyas  
94261 Fresnes Cedex**  
Albisu Iriarte, Mikel 965 553  
Curto Lopez, Saul 965 476  
Errazkin Telleria, Ugaitz 963 651  
Ezeiza Aiera, Asier 938 938 D3  
Garro Perez, Zigor 928 123 D2  
Iruetagoiena Lanz, Luis 933 266  
Matxain Beraza, Alberto 945 144 D1  
Olza Puñal, Mikel 940 707-D1  
**MAF**  
Aramendi Jaunarena, Alaitz 942 466  
Beyrie, Lorentxa 954 917  
Iparragirre Genetxea, Marisol 965 555  
Madaras Orueta, Oihana 944 475

**JOUX-LA-VILLE**

**Centre de détention - La Poste-aux-Alouettes  
89 440 Joux-la-Ville**  
Aramendi Landa, Marian 10 476  
Eizagirre Uranga, Julien 10 477



**LA SANTÉ**

**MA - 42, rue de la Santé - 75014 Paris**  
Arietalaniz Telleria, Iñaki 296 244  
Aspiazu Rubina, Garikoitz 290 291  
Iriondo Yarza, Aitzol 296 856  
Mendizabal Cubas, Iker 288 666  
Mujika Andonegi, Ander 296 917  
Sarasola Yarzabal, Andoni 291 268  
Sirvent Auzomendi, Ekaitz 290 744  
Urbieta Alkorta, Josu 293 719

**LANNEMEZAN**

**CP - Rue des Saligues - BP 166  
65307 Lannemezan Cedex**  
Agerre, Didier 1 993  
Haranburu, Frédéric 1 594  
Esparza Luri, Iñaki 2 199  
Fernandez Iradi, Ibon 2 226  
Lete Alberdi, Jose Ramon 2 196  
Segurola Kerejeta, Joseba 2 387

**LIANCOURT**

**CP - 1, avenue Robert-Badinter  
60140 Liancourt**  
Etxebarria Oiarbide, Jon 8 115  
Oroz Torreza, Mikel 9 102  
Saez de Jauregi Ortigosa, Iban 7 188

**LYON**

**MA Lyon-Corbas - 40, Boulevard des Nations -  
BP 351 69962 Corbas Cedex**  
Labaka Larrea, Arko 5 213  
Zobaran Arriola, Alejandro 5 216  
**MAF**  
Lozano Miranda, Jone 5 331  
Uruburu Zabaleta, Eder 5 326

**MEAUX-CHAUCONIN-NEUFMONTIERS**

**CP - rue du Lycée - RD 5 - BP 20177  
Chauconin-Neufmontiers 77351 Meaux**  
Gomez Mielgo, Oier 11 184  
Gurrutxaga Gogorza, Oroiz 10 984  
Uriarte Cuadrado, Alexander 6 039

**MOULINS-YZEURE**

**Les Godets - BP 24 - 03401 Yzeure Cedex**  
Abaunza Martinez, Javier 13 007  
Agirre Garcia, Harriet 13 741  
Aranibar Almandoz, Joseba Antton 14 098  
Berasategi Eskudero, Ismael 13 333  
Lizundia Alvarez, Iñaki 12 769  
Vallejo Franco, Inigo 13 482

**MURET - CD**

**CD, route de Seysses - BP 312 - 31600 Muret**  
Parot Navarro, Ion Kepa 9 680  
Zeberio Aierbe, Josetxo 9 860

**NANTERRE**

**MA 93 - 133, av. Commune-de-Paris  
BP 1414 - 92014 Nanterre Cedex**  
Ayestaran Legorburu, Jose Lorenzo 33 306  
Borrero Toribio, Asier 33 719

**NANTES**

**CP - Rue de la Mainguais  
44300 - Nantes**  
Ardanaz Armendariz, Oier 57 297  
Azpitarte Rejado, Gorka 57 283  
**MAF**  
Sanchez Iturregi, Saioa

**OSNY**

**MA du Val-d'Oise, rte Dép. N 927 - BP32 Osny  
95524 Cergy-Pontoise Cedex**  
Fernandez Aspuz, Joseba 52 295  
Gutierrez Elordui, Borja 52 293  
Sancho Marco, Inigo 52 294



**POITIERS - VIVONNE**

**CP - Le Champ-des-Grolles - RD 742  
86370 Vivonne**  
Mateo Esparza, Ibai 2 816  
Zarabeitia Salterain, Eneko 1 964  
**MAF**  
Aranalde Ijurko, Maite 851  
Lesaka Arguelles, Izazkun 2 817

**POISSY**

**Maison Centrale - 17, rue de l'Abbaye  
78300 Poissy**  
Garate Galarza, Enrique 11 807  
Otxoantesana Badiola, Jon Aingeru 11 697  
Vicario Setien, Gregorio 11 498

**RÉAU**

**CP du Sud-Francilien, CR8 - lieu-dit du Moulin-  
A-Vent  
77558 Réau**  
**CDF**  
Bernado Bonada, Marina 1 949  
Chivite Berango, Mertxe 1 947  
Garcia Montero, Ainhoa 1 948  
**QMC**  
Lopez de Lacalle Gauna, Alberto 2 090

**RENNES**

**MA femmes - 18 bis, rue de Chatillon - BP 3107 -  
35031 Rennes Cedex**  
Alberdi Zubirementeria, Ane Miren 6 994  
Gimon, Lorentxa 7 228  
Lopez Resina, Maria Dolores 7 075  
Perurena Pascual, Argi 6 411

**ROANNE**

**CD - Rue Georges-Mandel 43000 Roanne**  
Juarros Ruiz de Gordejuela, Maite 832  
Zaldua Iriberry, Miren Itxaso gehi Jurdan umea 930

**SAINT-MARTIN-DE-RÉ**

**Maison centrale - La Caserne (E2)  
17410 Saint-Martin-de-Ré**  
Esnal, Jakes 14 207  
Karasatorre Aldaz, Juan Ramon 14 337  
Martinez Bergara, Fermin 14 461  
Merodio Larraona, Zigor 14 716  
Saez de Egliz Murgiondo, Carlos

**SAINT-MAUR**

**Maison centrale - Bel Air  
36255 Saint-Maur cedex**  
Atxura Egurola, Julien 4 116  
Bienzobas Arretxe, Jon 4 637  
Elizegi Erbiti Inigo 4 403  
Ilundain Iriarte, Alberto 4 262  
Maiza Artola, Juan Cruz 4 635  
Palacios Aldai, Gorka 4 544

**SEYSSES**

**rue Danielle-Casanova - ZA Segla - BP 85  
31605 Muret Cedex**  
Estevez Paz, Juan Carlos 22 214  
**MAF**  
Garmendia Marin, Oihana 20 173  
Moreno Martinez, Itziar 20 174

**TARASCON**

**CD - Quartier Radoubs - BP 82  
13155 Tarascon cedex**  
Sueskun Gonzalez, Ibai 10 495

**UZERCHE**

**CD - route d'Eyburie - BP 55  
19140 - Uzerche**  
Olzomendi, Mattin 10 405

**VERSAILLES**

**MA de Versailles - 28, avenue de Paris - BP 1103  
78011 -Versailles**  
Nahia Lacroix 11 841

**VILLEFRANCHE-SUR-SAÔNE**

**MA - rue Lavoisier, BP 482  
69665 Villefranche-sur-Saône**  
Gojaskoetxea Arronategi, Ibon 23 054  
Mujika Andonegi, Julien 23 495  
Rivero Campo, Ruben 23 055

**VILLEPINTE**

**M.A. de Saint-Denis  
93422 Villepinte cedex**  
Dominguez Atxalandabaso, Iñaki 28 783  
Karrera Sarobe, Mikel Kabikoitz 28 782



**ET 444 PRISONNIER-E-S  
DANS 48 PRISONS DE L'ETAT ESPAGNOL**

**TXALAPARTA La radio pour les presos**  
Le mardi de 21h00 à 24h. **RADIO PAYS**  
Le mercredi de 12h à 17h. **93.1 FM**  
Et sur le net <http://www.radiopays.org>

# INFOS EUSKAL HERRIA

**CSPB** Comité de Solidarité avec le Peuple Basque

21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

comite\_basque@yahoo.fr

<http://cspb.unblog.fr/>

1<sup>ER</sup> trimestre 2013

2 €

EXTRAITS d'un entretien avec Miguel CASTELLS  
avocat de prisonnier-e-s basques publié dans le quotidien

**le journal** DU PAYS BASQUE



## **PAS DE RESOLUTION DU CONFLIT AU PAYS BASQUE SANS LA LIBERATION DES PRISONNIER-E-S POLITIQUES !**

**PLUS DE 115 000 PERSONNES ONT REMPLI LES RUES  
DE BILBAO LE 12 JANVIER 2013 POUR EXIGER LE  
RESPECT DES DROITS DES PRISONNIER-E-S  
POLITIQUES BASQUES**

Dans les rues de Bilbao la clameur populaire a exigé le respect des droits des plus de 600 prisonnier-e-s politiques basques. Dans un pays de trois millions d'habitants, plus de 115 000 personnes ont de nouveau manifesté pour défendre les droits des personnes incarcérées pour raisons politiques et exiger aux gouvernements des Etats espagnol et français la fin de la politique pénitentiaire cruelle envers les prisonniers et prisonnières politiques basques.

Aujourd'hui, les révolutionnaires basques, militants et militantes de la gauche indépendantiste qui sont dans les prisons espagnoles et françaises sont au nombre de 606. Seuls sept prisonniers politiques purgent leur peine dans des prisons situées géographiquement au Pays Basque. 13 prisonniers ont des maladies incurables et devraient être en liberté selon la propre législation espagnole. 143 prisonniers continuent aujourd'hui en prison alors qu'ils devraient être libres, leur peine ayant été arbitrairement et injustement rallongée. La politique de dispersion des prisonnier-e-s basques a entraîné le décès de 21 prisonniers et de 16 membres de famille de prisonniers dans des accidents de voiture quand ils allaient leur rendre visite.

Ces faits et bien d'autres mettent en évidence la cruauté et l'illégitimité de la politique pénitentiaire que les gouvernements espagnol et français appliquent contre les militant-e-s de la gauche indépendantiste incarcéré-e-s.

C'est un avocat historique – "préhistorique !", dira-t-il – des militants basques depuis plus de cinq décennies. Considéré par tous comme un juriste redoutable Miguel Castells nous a reçus dans son bureau de Donostia où il exerce toujours.

**Que pensez-vous de la situation politique depuis l'annonce par ETA de l'arrêt de ses activités armées ?**  
Fondamentalement un homme de droit, je veux l'analyser la situation actuelle à travers le prisme des prisonniers, car cette question très importante a une influence directe sur la normalisation politique et sociale de ce pays. Les plus de 600 prisonniers politiques sont un problème grave au sein d'une population qui compte moins de 3 millions d'habitants. Pas seulement pour les familles ou amis de ces prisonniers. Mais ces prisonniers font revivre au sein de la population tous ces thèmes des prisons, les milliers de personnes qui y sont passées depuis des années, les tortures et les humiliations vécues dans les commissariats. L'existence de ces 600 prisonniers est un symbole de revitalisation permanente des souffrances endurées.  
... *SUITE PAGE 2*

**LES EXILES POLITIQUES BASQUES** ... *PAGE 2*

**JON ANZA LA « JUSTICE » FRANCAISE VEUT CLASSER LE DOSSIER !** ... *PAGE 3*

**AUORE MARTIN ET LE MANDAT D'ARRET EUROPEEN** ... *PAGE 3*

**LA DOCTRINE PAROT FACE A LA COUR EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME** ... *PAGE 3*

**LISTE DES PRISONNIERS POLITIQUES BASQUES DANS L'ETAT FRANÇAIS** ... *PAGE 4*

Le CSPB, c'est aussi à la radio, tous les derniers mardis du mois à partir de 22 h 30 sur RADIO LIBERTAIRE 89.4 FM ou sur <http://media.radio-libertaire.org/>  
« ça booste sous les pavés »



**Juridiquement, qu'est-ce que cela suppose ?** C'est aussi un problème juridique car ces prisonniers ont été jugés sans garanties juridiques à travers une législation antiterroriste et antidémocratique qui n'a rien à voir avec le Code pénal commun, même si elle en fait partie. C'est un tribunal spécial, l'Audience nationale, qui juge. De plus, je maintiens et démontre une thèse : la situation des prisonniers basques aujourd'hui est pire que celle vécue pendant l'époque franquiste. Les peines sont beaucoup plus longues, le régime des prisonniers est pire. À l'époque du franquisme, les Basques n'étaient pas dans des prisons au Pays Basque, mais ils n'étaient pas dispersés comme aujourd'hui. Même ceux qui sont en préventive sont dispersés. Aujourd'hui, si je dois défendre cinq personnes accusées du même délit, je dois me rendre dans cinq prisons différentes avec les frais que cela engendre. Sous Franco, le prisonnier était une arme de vengeance. Le plus grave aujourd'hui, c'est qu'il y a une utilisation politique des prisonniers par le gouvernement espagnol. Ainsi que par des essais de manipulation et de contrôle. Sous Franco, chaque année il y avait des grâces, ou tous les deux ans, au motif d'un changement de pape, de l'anniversaire de sa petite-fille ou d'autres raisons !

**Le passé franquiste n'était tout de même pas meilleur...** Je ne dis pas cela, je dis que la situation est pire aujourd'hui dans les prisons. Certes, les peines de mort, les conseils de guerre ont disparu, c'est un tribunal civil qui juge. Mais il n'y aura pas de normalisation dans ce pays tant qu'il y aura des prisonniers.

**Comment arriver à débloquer la situation ?** Il n'y a pas d'autre solution que d'insister depuis Euskadi, augmenter cette insistance et la faire vivre dans les institutions que l'on nous permet d'avoir : Parlement de Gasteiz, diputaciones, mairies, partis, associations et syndicats. Et dans la rue aussi. Il faut aussi chercher des complicités, mais le plus important est la mobilisation en Pays Basque.

**Cette mobilisation doit-elle être essentiellement politique ?** C'est une lutte clairement politique, il faut aussi rechercher et récupérer l'indépendance. L'indépendance d'Euskadi est liée à l'indépendance d'autres peuples opprimés dans leurs droits nationaux. L'Espagne a des complicités avec les autres États oppresseurs. Ce qui va arriver en Écosse ou en Catalogne a beaucoup d'importance pour nous.

**Pensez-vous qu'il y a en Espagne des politiques ayant la trempe de négociateurs ?** En fait, le problème basque pourrait se résoudre physiquement si l'on pouvait accrocher Euskadi aux îles britanniques ! Leurs dirigeants sont conscients qu'à des moments historiques, il faut céder sur quelque chose, pas sur tout, mais au moins sur quelque chose. L'esprit espagnol est différent.

**Précisément, pensez-vous que le gouvernement français pourrait agir dans le sens d'un apaisement ?** Je ne sais pas. De toute façon, celle qui commande aujourd'hui en Europe, c'est une femme, Doña Angela. Si Angela Merkel dit au gouvernement espagnol : "Le capitalisme exige que vous sortiez les prisonniers", la question serait réglée. Durant le procès de Burgos, la solidarité internationale a été très importante et a fait bouger Franco qui a gracié les condamnés.

**D'aucuns vous diront que l'Espagne aujourd'hui est une démocratie...** Des choses ont certes changé, mais pas l'essentiel. Il y a une apparence, mais en ce qui concerne le droit des peuples à l'autodétermination, rien... Quand en Angleterre il y avait une démocratie depuis des siècles, dans les colonies, elle ne s'appliquait pas. En Espagne, un certain secteur est satisfait, mais pas au niveau d'Euskadi et de la Catalogne. Les formes ont changé, mais pas le fond.

**C'est-à-dire ?** Il n'y a pas eu un régime qui a rompu avec le régime franquiste et antidémocratique. En France, en Allemagne ou en Italie, quand un régime fasciste est tombé, les partis qui ont gouverné ou collaboré ont été mis hors-la-loi. Ici, les franquistes ont créé de nouveaux partis comme l'UCD et l'AP qui se convertira en PP [le parti actuellement au gouvernement]. À l'époque, les partis politiques démocratiques leur ont donné un blanc-seing pour faire cela. C'est ce que l'on appela la "transition". Tous ces franquistes, au lieu d'aller en prison, ont fondé des partis. Il y a eu une amnistie totale dans ce pays : celle donnée aux franquistes avec la bénédiction et le vote des autres partis démocratiques.

**Êtes-vous optimiste ?** Je suis optimiste et aimerais vivre au minimum 20 années de plus, car je suis sûr que nous allons finir par gagner. C'est curieux, mais quand la crise économique est arrivée, je me suis dit que comme dans toute chose positive, il y a des dommages collatéraux, et dans toute chose négative comme peut l'être une crise, il y a des biens collatéraux. Donc dans cette période, tout peut arriver. Des choses impensables et imprévisibles aujourd'hui. Un événement de ce type imprévisible s'est déjà produit : que les Catalans en masse soient indépendantistes. Qui sait si ne va pas éclater une insurrection en conséquence de cette crise, dans n'importe quel endroit de l'État espagnol : au sud, au centre, au nord, à l'est ou à l'ouest. Ce qui est certain, c'est que la faiblesse de la droite espagnole, appelons-la par son nom, du fascisme espagnol, nous est bénéfique. Il peut arriver n'importe quoi dans ce genre de situation. Par exemple, dans quelques mois, il peut y avoir une rébellion qui envoie par-dessus bord les fascistes espagnols. Tout est possible, c'est pour cela que je veux vivre 20 ans de plus avec toutes mes facultés.

*Miguel Castells a commencé sa carrière d'avocat en 1958 et est aujourd'hui reconnu comme l'un des plus brillants pénalistes du pays. Jeune avocat, il fera un mois de prison pour avoir refusé de payer une amende car il avait dénoncé des violations des droits des prisonniers. De cette expérience, il tirera une leçon : les juristes devraient faire au moins un mois de prison pour vraiment connaître cette réalité ! La prison qui détruit physiquement et psychiquement, dira-t-il. Il a été l'avocat de Mario Onaindia durant le premier procès de Burgos en 1970, à la fin duquel les militants basques furent graciés. C'est lui qui recueillera le témoignage écrit de Jon Paredes Manot "Txiki" avant qu'il ne soit fusillé le 27 septembre 1975 à Barcelone par décision du conseil de guerre franquiste. Deux mois avant la mort du dictateur Franco. En 1992, à la suite d'un article de presse intitulé "Insultante impunité", il est condamné pour injures au gouvernement, mais il gagne en appel devant la Cour européenne des droits de l'homme. Le dossier s'appelait "Miguel Castells contre le royaume d'Espagne". Et l'avocat gagnera. Il sera aussi partie civile dans un procès contre le GAL qui permettra de remonter vers des échelons supérieurs du gouvernement espagnol.*

**On les appelle réfugiés ou exilés, originaire du Pays Basque sud, à cause de la persécution politique et par crainte de la torture, ils ont quitté leurs villes et villages ces dernières décennies.** Plusieurs centaines répartis à travers le monde. Beaucoup ont une vie publique mais la plupart vivent dans la précarité, sans papiers ni situation juridique claire. De nombreux réfugiés basques vivent sur le continent africain ou en Amérique du Sud à des milliers de kilomètres du Pays Basque. Leur familles et proches doivent surmonter quantités d'obstacles pour pouvoir communiquer avec eux. De plus les biens des familles sont souvent saisis, leurs comptes bloqués. En novembre 2012, plusieurs dizaines d'exilés ont tenu une conférence de presse à Ascain, au Pays Basque nord pour affirmer leur engagement "ferme dans la nouvelle ère ouverte au Pays Basque" mais aussi pour annoncer leur retour prochain chez eux. Le Collectif dénonce la non-reconnaissance du Pays Basque par les Etats espagnol et français et "la violence" utilisée selon eux par ces derniers contre le Pays Basque.



## LA MORT DE JON ANZA , AFFAIRE CLASSEE !



Le 18 avril 2009,

Jon Anza Ortuñez a été vu pour la dernière fois à la gare de Bayonne. C'est ainsi qu'a commencé le premier acte du drame de la disparition forcée et involontaire de Jon, en violation du droit à la vie, un des droits humains fondamentaux. Le 11 mars 2010, on a la réponse : Jon est mort à 47 ans, la morgue de l'hôpital Purpan de Toulouse l'avait gardé 10 mois.

Pourquoi alors qu'un signalement pour disparition avait été fait, et que l'hôpital avait signalé au Parquet le 4 mai 2009 la présence d'un homme non identifié, aucune suite n'a été donnée ?

Pourquoi deux membres de la section de renseignements de la Guardia Civil espagnole ont quitté précipitamment l'hôtel Adagio de Toulouse, juste après le décès de Jon, en oubliant leurs armes de service (restituées, bien sûr par leurs homologues français) ?

Pourquoi si la mort de Jon était aussi « naturelle » qu'on le prétendait, a-t-on refusé la présence d'un médecin légiste désigné par la famille lors de l'autopsie du 15 mars 2010 ?

Et les « dysfonctionnements » se poursuivent. La famille de Jon Anza "s'est étonnée", par la voie de son avocate, "de la parution dans un journal du contenu de réquisitions du procureur de la République censées être couvertes par le secret de l'instruction". Le quotidien El Correo a révélé que le parquet de Toulouse a demandé de classer sans suite le dossier sur la mort du militant.

"Le journaliste reprend dans cet article la nouvelle version présentée par le parquet" selon les proches du militant d'ETA. Il soutient que Jon Anza aurait finalement apporté l'argent à des membres d'ETA et serait resté avec eux jusqu'à ce que son état de santé se dégrade amenant ces derniers à le déposer à l'endroit où il sera retrouvé par les secours. Or, pour la famille, "il s'agit là d'une histoire ubuesque ne reposant sur aucun élément du dossier d'instruction". "Aux questions claires et argumentées de la famille sont opposés des scénarios qui ne reposent sur aucun élément objectif, voire qui sont étayés par des affirmations inexactes", ont une nouvelle fois dénoncé les proches de Jon Anza, qui assurent que la publication de cette version "est un nouvel exemple du traitement qui est réservé à la famille depuis le premier jour de sa disparition". "Pourquoi le corps de Jon Anza a-t-il été laissé à la morgue pendant dix mois sans qu'aucun lien ne soit fait avec sa disparition et qu'aucune autopsie ne soit pratiquée ?", "pourquoi aucun acte d'enquête n'a été mené sur Toulouse entre le 15 mai 2009 et le 11 mars 2010, alors même qu'il s'agissait de la ville dans laquelle Jon Anza devait se rendre ?", "comment peut-on envisager une telle succession de dysfonctionnements à la suite de la disparition d'un membre de l'ETA ?" : pour la famille du militant, "force est de constater que les autorités françaises n'entendent pas faire la lumière dans l'affaire de la disparition de Jon Anza". "La disparition de Jon demeure aujourd'hui comme hier un mystère. La justice s'apprête aujourd'hui à classer ce dossier sans avoir apporté à la famille la moindre réponse."

### JON ANZA, CRIME D'ETAT A CLASSER ?

#### SUR VOS AGENDAS !

\* **SEMAINE ANTICOLONIALE** le CSPB au salon anticolonial  
16-17 février à LA BELLEVILOISE 19 rue Boyer Paris 10<sup>e</sup>  
- métro Gambetta

\* **9 mars à LA MENUISERIE** à partir de 17 heures  
**Banquet de solidarité avec le peuple basque** - 77 rue Jules  
Auffret - Pantin - Métros Église de Pantin ou Mairie des Lilas  
Les sommes récoltées iront au service des prisonniers.  
Réservation 01 48 40 56 53

## AUORE MARTIN LIBEREE

Après 51 jours de détention Aurore Martin a été libéré fin décembre. La quatrième chambre de l'audience nationale a assorti cette libération de deux conditions. La militante abertzale devra disposer d'une adresse en Espagne et régler la somme de 15000 euros. C'est chose faite, Aurore Martin est dehors, tant mieux. Que penser aujourd'hui de cette bien triste affaire ?



D'abord rappeler les conditions d'incarcération d'Aurore Martin. Près de deux mois à l'isolement, une heure de promenade par jour, interdiction de recevoir du courrier. Et tout cela pour quels motifs, que lui reproche-t-on exactement ? D'avoir participé à deux réunions publiques d'un parti politique, Batasuna, certes interdit en Espagne, mais qui ne l'est pas en France. Il ne s'agissait ni plus ni moins que de son droit à user de sa liberté d'expression. C'est l'exercice de ce droit qui lui est reproché.

Evidemment c'est aussi la question de la participation du gouvernement français à cette sinistre opération qui est posée. Non, l'arrestation d'Aurore Martin n'est pas le fruit du hasard. De nombreux éléments prouvent qu'il ne s'agissait pas d'un banal contrôle routier. La police n'extrade pas une militante politique sans ordre. Le ministre de l'intérieur a beau nous jurer le contraire, nous ne le croyons pas. Entre autres choses, son refus obtus de permettre aux prisonniers d'être incarcérés plus près de leurs familles, son mépris souverain pour les demandes de reconnaissance territoriale du Pays Basque, sa surdité totale aux efforts de la société basque pour sortir du conflit, ne plaident pas en sa faveur. C'est le moins que l'on puisse dire. Il est bien loin le temps où François Hollande, pas encore président, en vacances à Hossegor invitait son prédécesseur à la clémence pour Aurore Martin. Et contrairement à cette invitation, en ayant fait le choix, une fois au pouvoir, d'appliquer le Mandat d'arrêt européen (MAE) à l'encontre Aurore Martin, le gouvernement socialiste participe à la mise en place d'une justice d'exception qui bien au-delà de la seule question basque criminalise les luttes sociales et politiques.

*L'Espagne continue d'appliquer la doctrine Parot aux prisonniers basques malgré la décision de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.*

*Le combat contre la doctrine 197/2006, dite Parot, se poursuit.*

*Alors que la mesure qui permet le maintien en détention de prisonniers ayant accompli l'intégralité de leur peine a été appliquée début février à deux autres prisonniers basques, le mouvement Herrera a annoncé l'organisation de manifestations le 20 mars. Ce jour-là, la Cour européenne des droits de l'homme doit examiner le recours du gouvernement espagnol dans le cas Inés Del Río. Le 10 juillet 2012, la CEDH a condamné l'État espagnol pour avoir appliqué ladite doctrine à la prisonnière Inés Del Río. La Cour a considéré que la décision de l'Audience espagnole de repousser à 2017 (au lieu de 2012) sa date de libération était contraire à la Convention européenne des droits de l'homme. Le gouvernement espagnol a fait appel de la décision et a refusé, contrairement à ce que préconisait la CEDH, de remettre en liberté la prisonnière originaire de Tafalla.*

*Cette attitude montre que le gouvernement espagnol persiste dans sa négation des droits humains.*